



Edité le : 27/03/2025

Rapport d'analyse Page 1 / 2

COMMUNAUTE DE COMMUNE VALLEE DE L'HERAULT
BERENICE RIVIERE2 PARC D'ACTIVITES DE CAMALCE
BP 15
34150 GIGNAC

Les résultats et les conclusions éventuelles ne se rapportent qu'à l'échantillon soumis à l'analyse et tel qu'il a été prélevé. Le rapport comporte 2 pages.

La reproduction de ce rapport d'analyse n'est autorisée que sous la forme de fac-similé photographique intégral.

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation, identifiés par le symbole #.

Les paramètres sous-traités sont identifiés par (*).

Les paramètres co-traités aux laboratoires BIOFAQ (Accréditation 1-1674 portée disponible sur www.cofrac.fr) sont identifiés par (**).

Identification dossier :	LSE25-34354	Analyse demandée par :	ARS DD DE L'HERAULT
Identification échantillon :	LSE2503-10611-2	N° Prélèvement :	00327968
N° Analyse :	00329739		
Nature:	Eau de distribution		
Point de Surveillance :	SAINTE BRIGITTE	Code PSV :	0000002914
Localisation exacte :	HABITATION 15 rue des canta cigales		
Dept et commune :	34 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS		
Coordonnées GPS du point (x,y)	X : 43,6643021200	Y :	3,4984696600
UGE :	0128 - CC. VALLEE DE L'HERAULT		
Type d'eau :	T - EAU DISTRIBUEE DESINFECTEE		
Type de visite :	D1	Type Analyse :	DIVER
Nom de l'exploitant :	CTE COMMUNES VALLEE HERAULT 2 PARC D'ACTIVITÉS DE CAMALCE BP 15 34150 GIGNAC	Motif du prélèvement :	CS
Nom de l'installation :	CC. VH - SAINT ANDRE DE SANGONIS	Type :	UDI
Prélèvement :	Prélevé le 19/03/2025 à 12h30	Code :	001054
	Réception au laboratoire le 20/03/2025 à 04h36		
	Prélevé et mesuré sur le terrain par CARSO LSEHL / CALMETTES Jessica - LSEHL		
	Prélèvement accrédité selon FD T 90-520 et NF EN ISO 19458 pour les eaux de consommation humaine		
Traitement :	CHLORE		

Les données concernant la réception, la conservation, le traitement analytique de l'échantillon et les incertitudes de mesure sont consultables au laboratoire. Pour déclarer, ou non, la conformité à la spécification, il n'a pas été tenu explicitement compte de l'incertitude associée au résultat.

Le laboratoire n'est pas responsable de la validité des informations transmises par le client qui sont antérieures à l'heure et la date de prélèvement.

Date de début d'analyse le 20/03/2025 à 12h29

Paramètres analytiques	Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité	Références de qualité	COFRAC
Mesures sur le terrain								

.../...

Paramètres analytiques		Résultats	Unités	Méthodes	Normes	LQ	Limites de qualité		Références de qualité	
Température de l'eau	11CLVYL	13.2	°C	Méthode à la sonde	Méthode interne M_EZ008 v3	0			25	#
Analyses physicochimiques <i>Analyses physicochimiques de base</i>										
Conductivité électrique brute à 20°C	11CDTLABO	358	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	45			180 1000	#
Conductivité électrique brute à 25°C	11CDTLABO	397	µS/cm	Conductimétrie	NF EN 27888	50			200 1100	#
COV : composés organiques volatils <i>Solvants organohalogénés</i>										
Chlorure de vinyle	11CLVYL	0.25	µg/l	Purge and Trap /GC/MS	Méthode interne M_ET105	0.004	0.5			#

LQ = limite de quantification pour les paramètres physico-chimiques

11CLVYL CHLORURE DE VINYLE (ARS11-2020)
11CDTLABO CONDUCTIVITE 20 + CONDUCTIVITE 25 LABO

Eau respectant les limites et références de qualité fixées par l'arrêté du 11 janvier 2007 et par les articles R. 1321-2, R. 1321-3, R. 1321-7 et R. 1321-38 du code de la santé publique pour les eaux de consommation humaine pour les paramètres analysés.

Limites de Qualité : Les limites de qualités sont soit des limites de qualité réglementaires , soit des limites de qualité du client.

Si certains paramètres soumis à des seuils de conformité ne sont pas couverts par l'accréditation alors la déclaration de conformité n'est pas couverte par l'accréditation.

Afin de maintenir l'accréditation, le laboratoire peut s'appuyer de manière exceptionnelle sur une étude de stabilité interne pour certains paramètres physico-chimiques.

Sébastien GASPARD
Responsable de laboratoire

